

Avis important concernant l'utilisation de faux documents de voyage pour voyager depuis Malte

Janvier 2021

Procédure pour obtenir un document de voyage authentique.

Les documents authentiques peuvent être délivrés **UNIQUEMENT** par les **AUTORITÉS OFFICIELLES** maltaises.

Il s'agit notamment des bureaux de passeports officiels (à Malte, le **bureau des passeports d'Identity Malta**) ou des **ambassades** dans d'autres pays. Dans la plupart des cas, la procédure exige que la personne qui demande le document se rende **personnellement** aux bureaux ou à l'ambassade de l'autorité émettrice.

Tous les frais administratifs sont clairement affichés et un reçu est remis pour tous les paiements effectués.

Dans la procédure normale, aucune tierce personne (ne vous représentant pas légalement) n'intervient dans l'acquisition du document de voyage personnel que vous avez demandé.

Quelles sont les conséquences ou les sanctions relatives à l'utilisation d'un faux document à Malte ?

Obtenir, posséder ou utiliser de faux documents constitue un **CRIME** à Malte. Une personne peut être déclarée coupable d'un tel crime en vertu d'un certain nombre de dispositions des lois maltaises.

Toute personne ***fabriquant un faux document*** ou ***utilisant sciemment un faux document*** est passible d'une peine d'emprisonnement maximale de **six mois**.

De plus, en vertu d'une autre disposition de la loi, toute personne ***falsifiant un document ou une copie conforme d'un document quelconque ou, sans autorisation légitime, utilisant ou ayant en sa possession un document falsifié quelconque*** est coupable d'une infraction et passible, sur déclaration de culpabilité, d'une amende maximale de onze mille six cent quarante-six euros et quatre-vingt-sept cents (11 646,87) ou d'une peine d'emprisonnement maximale de deux ans ou à la fois de l'amende et de l'emprisonnement, à moins qu'une peine plus sévère ne soit déterminée par une autre loi pour une telle infraction.

Le HCR Malte n'est pas la source officielle de ces messages. Le HCR Malte a traduit ces derniers pour les mettre à votre disposition dans une langue que vous comprenez et les partager avec les réfugiés et demandeurs d'asile à Malte.

Selon l'Ordonnance sur les passeports, toute personne ***falsifiant, altérant ou modifiant un passeport ou utilisant ou ayant en sa possession un passeport dont elle sait qu'il est falsifié, altéré ou modifié*** est, sur déclaration de culpabilité, passible d'une peine d'emprisonnement de ***six mois à deux ans***.

Outre cette peine d'emprisonnement imposée par la Cour, la **liberté de détention** d'une personne reconnue coupable d'avoir utilisé un faux document peut être retirée le cas échéant.

Quelles sont les conséquences à long terme de l'utilisation d'un faux document ?

La condamnation pour utilisation d'un faux document sera inscrite au ***casier judiciaire de la personne***. Par conséquent, cela aura une incidence négative sur toute future demande de nouvelle entrée ou de permis (travail/résidence) soumise à Malte ou dans d'autres pays.

Comment signaler des cas éventuels de délivrance ou d'utilisation de faux documents de voyage ?

Par courriel : sb.police@gov.mt / pulizija@gov.mt
Par téléphone : +356 2240 0000
En vous rendant au : Quartier général de la police, Pjazza Kalcidonju, Floriana ;
demandez à rencontrer l'agent d'immigration de service entre 9 h et 17 h

Le HCR Malte n'est pas la source officielle de ces messages. Le HCR Malte a traduit ces derniers pour les mettre à votre disposition dans une langue que vous comprenez et les partager avec les réfugiés et demandeurs d'asile à Malte.